

NM 8/19

04 Juin 2019

Décision portant organisation du concours

Le Directeur Général de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et D'Electricité d'Oujda,

- ✓ Vu le décret n°2-64-394 du 28 Joumada I 1384 (29 septembre 1964) relatif aux régies communales dotées de la personnalité civile et de l'Autonomie Financière ;
- ✓ Vu la circulaire n°24/2012 du 06 Hija 1433 (22 octobre 2012) de Monsieur le Chef de Gouvernement, fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics,
- ✓ Vu le statut du Personnel, des entreprises de Production, de Transport et de distribution d'Electricité au Maroc ;
- ✓ Vu la loi cadre 2019 de la RADEEO.

DECIDE

Article1 : lancer un appel aux candidatures pour le recrutement **d'un technicien spécialisé en hygiène et qualité.**

Article2 : condition exigées

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre titulaire d'un diplôme, issu d'établissements publics de technicien spécialisé (bac+2 ans BTS, DUT ou ISTA) en hygiène et qualité;
- Etre âgé au 31/12/2019 de 18 ans au moins et de 40 ans au plus.

Article3 : le dossier de candidature

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae (cv) récent et complet avec photo récente ;
- Photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ;
- Copies légalisées du bac recto-verso et du diplôme.

Les attestations de réussite ne seront pas acceptées et tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en considération.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à **Recrutement RADEEO 2019 -BP : 7490 - ABB SIDI ABBAD - Marrakech** au plus tard le **25/06/2019**, date définitive de Réception.

Les dates et lieux du concours seront communiqués ultérieurement.

Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour subir un entretien oral.

(Signature)

Le Directeur Général

